

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



**LEWB**

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

## ***RÈGLEMENT SPÉCIAL*** **ENDURANCE**

*Édition 2022*

Print 5/04/2022



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>RÈGLEMENT SPÉCIAL « CHAMPIONNAT &amp; CRITÉRIUM »</b> .....	<b>2</b>
<b>RÈGLEMENT SPÉCIAL « COUPE LEWB»</b> .....	<b>3</b>
CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	3
CLASSEMENT .....	3
PRIX .....	3
<b>RÈGLEMENT SPÉCIAL « MEILLEUR ATHLÈTE LEWB »</b> .....	<b>4</b>
CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	4
CLASSEMENT .....	4
PRIX .....	4
<b>RÈGLEMENT SPÉCIAL « EPREUVE JEUNES »</b> .....	<b>5</b>
CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE .....	5
CARACTERISTIQUES DE L'ÉPREUVE .....	5
INSCRIPTIONS, MÉTHODE DE DÉPART ET CONDITIONS DE PARCOURS.....	5
VITESSE ET DISTANCE .....	5
HORAIRE .....	5
CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE .....	5
PONEY – CHEVAL .....	5
CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX DE L'ÉPREUVE .....	5
CLASSEMENT DU CHALLENGE .....	5
PRIX DU CHALLENGE .....	5
<b>RÈGLEMENT SPECIAL «CHALLENGE D'INITIATION LEWB»</b> .....	<b>6</b>
CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	6
CLASSEMENT .....	6
PRIX .....	6

## **RÈGLEMENT SPÉCIAL « CHAMPIONNAT & CRITÉRIUM »**

- 1) La LEWB organise ses Championnats pour la discipline « endurance », en conformité avec l'article 214 de son Règlement Général, sans distinction entre les catégories d'âge:
  - ❖ Séniors ;
  - ❖ Juniors / Jeunes Cavaliers.

- 2) Ils se disputent dans le cadre d'un des concours nationaux d'endurance sous l'égide de la LEWB, sur l'épreuve de 80km ; leur organisation est attribuée par l'Assemblée Générale de la Ligue, sur proposition de sa commission endurance.

Pour la saison en cours, l'attribution des championnats L.E.W.B. est communiquée lors de la publication du calendrier et dans l'avant-programme du concours concerné.

- 3) Ils sont ouverts uniquement aux athlètes détenteurs d'une licence E03 ou E06 délivrée via la LEWB, et montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.
- 4) Le Championnat n'est organisé que si trois participants au moins, peu importe leur catégorie d'âge, sont valablement inscrits à la date de clôture des engagements.
- 5) Le cercle organisateur doit prévoir un podium pour la cérémonie protocolaire ; celle-ci doit se faire de manière solennelle.

La LEWB dote les Championnats de coupes, médailles et flots ; ceux-ci sont remis aux lauréats par le Président de la Ligue ou un membre de l'Organe d'Administration, selon le protocole imposé par celui-ci.

- 6) Parallèlement au Championnat disputé sur l'épreuve de 80km, est organisé, sur l'épreuve de 60km du même concours, le Critérium LEWB, réservé aux athlètes (sans distinction d'âge), détenteurs d'une licence E02 délivrée par la LEWB, montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

Comme pour les Championnats, le Critérium LEWB n'est organisé que si trois participants au moins sont valablement inscrits à la date de clôture des inscriptions.



## **RÈGLEMENT SPÉCIAL « COUPE LEWB »**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour entrer en ligne de compte pour la Coupe LEWB Endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/LEWB) ;
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 concours CEN organisés sous l'égide de la LEWB, sur les distances de 40 ou 60 km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement de la Coupe L.E.W.B. Endurance.

### **CLASSEMENT**

Les trois meilleurs résultats de chaque combinaison sont comptabilisés pour le classement final.

Pour chacune des épreuves 40 et 60 km, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2<sup>ème</sup> 9 points, le 3<sup>ème</sup> 8 points, etc. ..., jusqu'à la 10<sup>ème</sup> combinaison qui reçoit 1 point.

Toute combinaison athlète/cheval encourant une élimination au cours d'une épreuve se verra déduire 5 points du total des 3 résultats pris en compte.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2<sup>èmes</sup> places, de 3<sup>èmes</sup> places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; [florence.hennuy@lewb.be](mailto:florence.hennuy@lewb.be)).

### **PRIX**

Les trois premières combinaisons seront récompensées par des prix en espèces.

Le vainqueur reçoit 200 €, le 2<sup>ème</sup> reçoit 100 €, et le 3<sup>ème</sup> reçoit 50 €.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.

## RÈGLEMENT SPÉCIAL

### « MEILLEUR ATHLÈTE LEWB »

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour le titre de "Meilleur Athlète LEWB" d'endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée exclusivement par la LEWB ;
- ❖ Chaque athlète doit avoir participé, au minimum, à 1 concours CEN organisé sous l'égide de la LEWB, sur les distances nationales de 20 à 100 km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement du "Meilleur Athlète LEWB" d'endurance.

#### CLASSEMENT

Tous les résultats de chaque athlète sont comptabilisés pour le classement final.

Le résultat est obtenu en additionnant le kilométrage exact indiqué sur l'avant-programme publié sur Equibel de chaque épreuve nationale LEWB réussie par l'athlète, peu importe le cheval monté.

Au cas où plusieurs athlètes totalisent le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de participations aux CEN LEWB départagera les concurrents concernés. En cas de nouvel ex-aequo, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; [florence.hennuy@lewb.be](mailto:florence.hennuy@lewb.be)).

#### PRIX

Le meilleur athlète sera récompensé par des prix en nature.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.

# RÈGLEMENT SPÉCIAL

## « ÉPREUVE JEUNES »

### CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE

Pour entrer en ligne de compte pour le challenge des « Épreuves Jeunes », les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours (minimum L01), délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/LEWB) ;
- ❖ Selon l'article 218 du ROI LEWB, l'athlète doit avoir 8 ans à poney et 10 ans à cheval. Ces épreuves sont ouvertes aux athlètes dans l'année de leur 8 ans et jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle l'athlète atteint l'âge de 12 ans.
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 2 « épreuves jeunes » organisées sous l'égide de la LEWB, sur les distances de 5, 2X5, 10 ou 2X10 km. **Les caractéristiques de ces épreuves sont reprises dans le règlement particulier LEWB de la discipline.**

Pour la saison en cours, tous les concours où ces épreuves sont proposées et dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement du challenge des Épreuves Jeunes d'Endurance de la L.E.W.B.

### CLASSEMENT DU CHALLENGE

Le classement final sera établi en additionnant le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble de la saison.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; [florence.hennuy@lewb.be](mailto:florence.hennuy@lewb.be)).

### PRIX DU CHALLENGE

Les combinaisons participantes seront récompensées par des prix en nature remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.

# RÈGLEMENT SPECIAL « CHALLENGE D'INITIATION LEWB »

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Parallèlement à la Coupe L.E.W.B. Endurance, la Commission L.E.W.B. a décidé de mettre sur pied un Challenge d'Initiation sur les épreuves de 20km et 30km.

Pour entrer en ligne de compte pour le Challenge d'Initiation L.E.W.B. Endurance, les cavaliers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence L01 en ordre pour la saison en cours, délivrée par la LEWB.
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 concours C.E.N. organisés sous l'égide de la L.E.W.B., sur la distance de 20km et/ou 30km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte.

## CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque combinaison sont comptabilisés pour le classement final.

Pour chaque concours, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2ème 9 points, le 3ème 8 points..., jusqu'à la 10ème combinaison qui reçoit 1 point.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la L.E.W.B., qui sera seule compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la L.E.W.B., à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (fax : 083 / 21 82 61 - florence.hennuy@lewbe.be).

## PRIX

Le vainqueur se verra offrir sa licence E02 pour la saison 2023, ainsi que l'immatriculation d'un cheval à prendre obligatoirement en 2023 également.

Les deux suivants se verront offrir leur licence E02 pour la saison 2023.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.